



UNEPLANÈTE
mouvement écocitoyen

Le projet de loi n^o 1 doit être retiré

MÉMOIRE SOUMIS PAR LE MOUVEMENT ÉCOCITOYEN UNEPLANÈTE
À LA COMMISSION DES INSTITUTIONS
DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE SUR LE PROJET DE LOI N^o 1,
LOI CONSTITUTIONNELLE DE 2025 SUR LE QUÉBEC

LE 25 NOVEMBRE 2025

NOTE LIMINAIRE

Ce mémoire sur le projet de loi n° 1, *Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec*, ne doit d'aucune façon être interprété comme un acquiescement à cette démarche qui ne constitue pas une véritable consultation et dont nous ne reconnaissons pas la légitimité.

PRÉSENTATION

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète est une coalition de groupes citoyens et de personnes dont le but est de contribuer efficacement au virage radical qui s'impose pour atténuer la crise climatique et stopper l'épuisement des ressources de la terre.

Pourquoi « UNEplanète »? Parce que nous avons une conscience aiguë du fait qu'il n'existe qu'une seule planète Terre et que nous sommes en train de détruire les conditions qui y rendent la vie possible. Pour exprimer, aussi, l'idée que nous portons tous, solidairement, la responsabilité de passer en mode urgence afin de sauver ce qui peut encore être sauvé.

En effet, le temps presse. Nul n'ignore que les incendies de forêt, les tornades, les canicules et les inondations qui font de plus en plus souvent la manchette ne sont que les premières manifestations, timides, des perturbations auxquelles nous ferons face si nous n'utilisons pas les quelques années qui nous restent pour prévenir un emballement climatique irréversible. Nous savons aussi que la sixième extinction de masse, déjà en cours, est probablement le signe avant-coureur d'un effondrement massif des écosystèmes dont notre survie dépend.

UN PROCESSUS NON LÉGITIME

Le texte d'une éventuelle constitution québécoise devrait être le couronnement d'une vaste démarche collective et non le fruit des cogitations privées d'un parti politique cherchant à regagner la faveur populaire. Nous n'hésitons pas à l'affirmer en tant que mouvement citoyen, en nous appuyant sur les critères du Haut-commissariat des droits de l'homme des Nations Unies (HCDH). Le HCDH confirme en effet ce qui tombe sous le sens : une constitution doit émaner d'une consultation large, ouverte et participative, menée en amont. Le Québec au grand complet devrait avoir l'occasion de s'exprimer dans un tel cadre, qui devrait aussi respecter le droit des peuples autochtones à l'autodétermination et au dialogue de nation à nations. Les auditions que la Commission des institutions tiendra à compter du 4 décembre prochain, dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 1, ne seront d'aucune façon assez inclusives ou approfondies pour mener à

l'adhésion sociale large sans laquelle une constitution peut facilement devenir un carcan plutôt qu'une occasion historique de ralliement.

Nous demandons par conséquent au gouvernement de retirer le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, et de mettre en place un processus large de consultation avant de présenter à nouveau à l'Assemblée nationale un projet de constitution.

OMISSION MAJEURE : LE DROIT À UN ENVIRONNEMENT SAIN ET SÉCURITAIRE AINSI QU'À L'INTÉGRITÉ DES ÉCOSYSTÈMES

Le projet de loi déposé le 9 octobre 2025 stipule que « La nation a le droit de protéger et de promouvoir son existence ainsi que sa culture, sa langue et ses valeurs sociales distinctes. » Il est toutefois silencieux sur le droit des générations actuelles et futures de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, à l'abri des extrêmes climatiques, en tant que condition préalable à l'exercice du droit à la vie. Par ailleurs, le projet de loi insiste sur « l'intégrité du territoire québécois » mais omet toute disposition sur le droit de la nation à l'intégrité des écosystèmes dont dépendent la vie et le bien-être. Comment peut-on parler de constitution en oubliant l'eau, le sol, les paysages et les êtres vivants qui constituent le territoire? Comment peut-on envisager une constitution québécoise qui n'empêcherait pas le saccage du fleuve Saint-Laurent?

Les conséquences cataclysmiques du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité ne sont plus à démontrer. Elles constituent des menaces directes pour la satisfaction des besoins les plus élémentaires de la population : boire, manger, se protéger du froid et de la chaleur, vivre en paix. En l'absence de mesures préventives beaucoup plus ambitieuses que celles qui sont présentement déployées, les crises qu'elles provoquent et qui deviendront de plus en plus violentes, avec le temps, dépasseront rapidement la capacité des gouvernements à secourir les populations touchées.

Nous demandons par conséquent au gouvernement d'inclure le droit des générations actuelles et futures de vivre dans un environnement sain et sécuritaire, ainsi que le droit à l'intégrité des paysages et des écosystèmes dont dépendent la vie et le bien-être, dans tout nouveau projet de constitution qui serait soumis à la population du Québec.

REMERCIEMENTS

Le Mouvement écocitoyen UNEplanète remercie la Commission des institutions de l'attention portée à ses points de vue et espère vivement qu'elle conclura à la nécessité de retirer le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec.